Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-92_2026B-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 6-2026
Délibération : 92-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-cinq juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13 jusqu'à 19h41 pus 14
Votants : 13 puis 14 à partir de 19h41
Pouvoirs : 4

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, RIO Létitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, RACOUET Philippe, BOULO DUGUÉ Céline, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absents excusés : LANOE Rudy donne pouvoir à Alain LOYER ; NAFTEUX Yvonne donne pouvoir à Serge BRAUD ; ETRILLARD Delphine donne pouvoir à Nathalie GOURMIL ; MACÉ Laetitia ;
LEVASSEUR Hélène donne pouvoir à Céline BOULO DUGUÉ.
Retard : TRICHARD Fabien arrivée 19 h 41

Secrétaire de séance : RIO Létitia

++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : CULTURE - ATTRIBUTION D'UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ANIMATIONS » POUR LA MEDIATHEQUE

Dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique, la commune souhaite maintenir une offre d'animations régulière au sein de la médiathèque à destination de l'ensemble des publics, notamment en partenariat avec l'ALSH, les écoles et le Relais Petite Enfance (anciennement RAM).
À compter du 1er juillet, Madame Margot [Nom], responsable de la médiathèque, suivra une formation chaque lundi afin de préparer le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B). L'obtention de ce concours permettra, à terme, de pérenniser son recrutement sur un grade correspondant aux responsabilités qu'elle exerce aujourd'hui.
Par ailleurs, la municipalité a fait le choix de poursuivre l'élaboration du **Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES)** de la médiathèque. Véritable document stratégique, le PCSES définit les orientations de l'établissement pour plusieurs années. Il formalise les missions, les objectifs, les publics visés, les partenariats, les actions de médiation ainsi que les perspectives de développement de la médiathèque. Ce projet, initié par Madame Nathalie [Nom], sera poursuivi à compter du mois de septembre par Madame Margot [Nom], qui bénéficiera à cet effet d'un accompagnement et d'une formation dispensés par la Médiathèque départementale.
Cette mission représente un investissement important en temps de travail.
Compte tenu de ces deux engagements, Madame Margot [Nom] ne sera pas en mesure d'assurer l'ensemble des animations habituellement proposées par la médiathèque.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-92_2026B-DE

Il apparaît néanmoins indispensable de maintenir cette programmation afin de préserver la dynamique engagée avec les partenaires du territoire et de poursuivre les actions développées depuis plusieurs années.
Les partenariats avec les établissements scolaires, l'ALSH et le Relais Petite Enfance répondent en effet à plusieurs objectifs d'intérêt général :

- favoriser l'accès à la lecture, à la culture et à l'information pour tous les publics, dès le plus jeune âge ;
- contribuer à l'éveil culturel, au développement du langage et à la réussite éducative ;
- renforcer le lien entre les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire ;
- développer la fréquentation de la médiathèque et fidéliser de nouveaux publics ;
- lutter contre les inégalités d'accès à la culture en proposant des actions de proximité ;
- faire de la médiathèque un lieu de vie, d'échanges, d'apprentissage et de cohésion sociale.

Afin d'assurer la continuité de ces actions, il est proposé d'inscrire un budget supplémentaire au chapitre consacré aux animations de la médiathèque. Cette enveloppe permettra de financer l'intervention de prestataires extérieurs (conteurs, auteurs, illustrateurs, artistes, ateliers de médiation, spectacles ou autres intervenants spécialisés) afin de maintenir un programme d'animations de qualité pendant les périodes où la responsable de la médiathèque sera mobilisée par sa formation et par la conduite du PCSES.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'un budget supplémentaire dédié aux animations de la médiathèque d'un montant de 1 500 € ;
- d'autoriser Monsieur/Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes, dans la limite des crédits inscrits au budget supplémentaire.

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Létitia RIO